

V. REMISE DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS

Ce rapport de 42 pages plus annexes a été finalisé le 22 avril 2022.

Il est suivi de mes conclusions et avis motivés sur documents séparés.

Le 22 avril 2022

Dominique COULLAUD
Commissaire enquêteur



Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022, le présent rapport ainsi que mes **conclusions motivées et avis sur documents séparés**, sont remis à l'attention de M. le Préfet de l'Indre, sous format papier et numérique, de même que le registre d'enquête publique, dans les délais prévus, en même temps qu'un exemplaire est communiqué au Tribunal Administratif de Limoges.

ANNEXES

N° 1 : Journaux d'annonces légales

N° 2 : Affichage sur le site

Supprimé

N° 3 : PV de synthèse des observations

N° 4 : Réponse du pétitionnaire au PV de synthèse

N° 5 : Charte de bonne conduite pour le transport

N° 6 : Courriers aux transporteurs

4